

## Compte Rendu du CSAL du 09/01/2024 reporté au 19/01/2024

Vos élus **CFTC-CFDT** :

**Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) [cftc.dgfip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfip.01@gmail.com)  
**Claire DESGOUTTE** (Suppléante) [claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr)  
**Laetitia ALLEGRE** (Experte) [laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr)

La séance du 09/01/2024 ne s'est pas tenue faute de quorum. Le CSAL a donc été convoqué pour une seconde séance qui s'est tenue le 19/01/2024.

Ont siégé : **CFTC-CFDT** et FO

=> Vos élus **CFTC-CFDT** ont rédigé et lu une déclaration liminaire qui est annexée à ce compte-rendu.

### Evolution des emplois à la DDFiP de l'Ain pour 2024 (pour avis) :

La Direction présente le projet d'évolution des emplois en 2024. Aucune suppression nette d'emploi dans notre département cette année. Cependant, il y a un redéploiement de certains emplois (vacants) vers, notamment, un renforcement du contrôle fiscal.

Voici la répartition de ces redéploiements 2024 :

Services	IP	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	Total
Direction		-1		+1			0
EDR						-1	-1
BCR					+1		+1
PCRP	+1		-1	+2			+2
SIE St Laurent					-1		-1
SPFE Bourg						-1	-1
SGC Montluel					-1		-1
SGC Bourg						-1	-1
Paierie						-1	-1
SDIF		-1	+1		+2	+1	+3
<b>Total</b>	<b>+1</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>+3</b>	<b>+1</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>

La Direction explique que l'Ain bénéficie cette année de l'un des 20 emplois fléchés sur le contrôle de gestion. La Délégation du DG nous a également attribué +1 IP.

Vacances d'emplois restantes : 14 C et 11 B. On doit retirer à cela 1 poste de A en « trop ». Ce qui fait 24 vacances d'emplois résiduelles.

La Direction indique qu'en 2025 aucune suppression d'emploi n'est prévue au niveau DG mais reprise en 2026 pour tenir compte des progrès informatiques.

**=> Pour vos élus CFTC-CFDT, force est de constater que le compte n'y est pas. Afficher un solde à zéro, si c'est comptablement juste, c'est faux dans la réalité : s'agissant de redéploiements pour 6 emplois, il faut les considérer comme 6 suppressions sèches pour les**

**services concernés car la charge accrue se répartira sur l'effectif restant. C'est donc -6 qu'il faudrait afficher pour notre département.**

**Ainsi, encore et toujours, les progrès techniques ne sont pas utilisés pour faciliter la vie des agents et soulager leur travail mais pour gagner en « productivité » et trouver ainsi de nouvelles sources d'emplois à supprimer.**

**Les récentes évolutions budgétaires annoncent encore des économies à faire dans les Ministères et donc la Fonction Publique. Ce sont de nouvelles suppressions d'emplois en perspective pour une DGFIP qui s'est toujours voulue exemplaire sur le sujet, au risque de créer une situation de blocage, voir de crise.**

**Quand les agents publics cesseront-ils d'être la variable d'ajustement du budget de l'État ?**

**Quand cesserons-nous d'être considérés comme une charge et non comme une richesse ?**

**Quand les décideurs cesseront-ils de considérer que nous ne créons pas de valeur ajoutée ?**

**Quand serons-nous enfin considérés comme le ciment d'une nation dont l'État se doit d'être le garant et le protecteur ?**

Votes :            **CFTC-CFDT** et FO => **CONTRE**

## **Questions diverses :**

- Qualité discutable des nouveaux « mopieurs » (taille des scannes, file d'attente avec code pour chaque document,...) ?

Réponse Direction => il s'agit d'un marché national. Il faut sans doute revoir les paramétrages pour lever certaines difficultés. Cela dit, la Direction va mener une enquête rapide pour recenser tous les problèmes et tâcher d'y remédier.

- Remplacement de l'huissier Thierry Arbez qui va partir en retraite ?

Réponse Direction => un appel à candidature a été lancé. Depuis, nous savons que Christophe Berry a été retenu.

- Poste d'adjoint au SDIF ?

Réponse Direction => des candidatures sont à l'étude. Depuis, nous savons que c'est Franck Martin qui a été retenu.

- Nettoyage des sols au 5 Grenouillère ?

Réponse Direction => seuls sont concernés les sols des couloirs des étages. 1 vendredi par étage. Pour les agents concernés, ils sont soit placés en télétravail soit en travail à distance depuis un autre étage. L'accueil reste ouvert, le rez-de-chaussée n'étant pas concerné compte tenu des futurs travaux.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h.*

